Tableau des lois d'intérêt public et des ministres responsables

Chapitres des lois révisées (1985), y compris les modifications et certaines autres lois d'intérêt public et leurs modifications

Mis à jour jusqu'au 2010, ch. 25 et Gazette du Canada, Partie II, Vol. 145, No 1 (2011-01-05)



Valleyfield (voir Ponts)

(Valleyfield...)

Van Buren Bridge Co. (voir Ponts)

(Van Buren Bridge Co...)

Vente coopérative des produits agricoles, Loi sur la — L.R. (1985), ch. A-5

(Agricultural Products Cooperative Marketing Act)

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

LOI ABROGÉE 1997, ch. 20, art. 44 (non en vigueur) art. 2, 1994, ch. 38, al. 25(1)*b*) disposition générale, 1994, ch. 38, par 25(2) disposition transitoire, 1997, ch. 20, art. 50 EEV, 1994, ch. 38, art. 25 en vigueur 12.01.95 *voir* TR/95-9 EEV, 1997, ch. 20, art. 44 entre en vigueur à la date fixée par décret *voir* par. 56(2). Non en vigueur; art. 50 en

Vente de réserves militaires (*voir* Toronto et Montréal)

(Ordnance Lands...)

vigueur 01.01.97 *voir* par. 56(1)

Vente du tabac aux jeunes, Loi sur la — 1993, ch. 5

(Tobacco Sales to Young Persons Act)

LOI ABROGÉE 1997, ch. 13, art. 65 EEV, 1997, ch. 13, art. 65 en vigueur à la sanction 25.04.97

Vérificateur général, Loi sur le — L.R. (1985), ch. A-17

(Auditor General Act)

TR/93-58

23.06.94

Le président du Conseil du Trésor

titre intégral, 1995, ch. 43, art. 1 art. 2, 1995, ch. 43, art. 2; 1999, ch. 31, art. 8; 2005, ch. 30, art. 32, 2006, ch. 9, art. 301; 2008, ch. 33, art. 15 art. 2.1, ajouté, 2005, ch. 30, art. 33; 2006, ch. 9, art. 302 art. 3, 2006, ch. 9, art. 110 art. 4, 2003, ch. 22, al. 225c)(A) art. 7, 1994, ch. 32, art. 1, 2; 1995, ch. 43, art. 3 art. 7.1, ajouté, 2005, ch. 30, art. 34; 2006, ch. 9, art. 304 art. 8, 1994, ch. 32, art. 3 art. 12, 2003, ch. 22, al. 224d)(A) art. 13, 2003, ch. 22, art. 90(A) art. 15, 1992, ch. 54, art. 79; 2003, ch. 22, art. 91 et 227 art. 15.1, ajouté, 1995, ch. 43, art. 4 art. 16, 2003, ch. 22, art. 92 art. 16.1, ajouté, 2003, ch. 22, art. 92 art. 16.2, ajouté, 2003, ch. 22, art. 228 art. 18.1, ajouté, 2006, ch. 9, art. 305 art. 18.2, ajouté, 2006, ch. 9, art. 305 art. 21.1, ajouté, 1995, ch. 43, art. 5; 2008, ch. 33, art. 16; 2010, ch. 16, art. 5 art. 22, ajouté, 1995, ch. 43, art. 5 art. 23, ajouté, 1995, ch. 43, art. 5; 2008, ch. 33, art. 17; 2010, ch. 16, art. 6 art. 24, ajouté, 1995, ch. 43, art. 5; abrogé, 2008, ch. 33, art. 18 annexe, ajoutée, 1995, ch. 43, art. 5; 1998, ch. 31, art. 49; 1999, ch. 17, art. 108; 2005, ch. 26, art. 19, ch. 38, al. 138b); DORS/2007-165; abrogé, 2008, ch. 33, art. 19 disposition générale, 2005, ch. 30, art. 31 disposition générale, 2006, ch. 9, art. 303 disposition transitoire, 2005, ch. 38, art. 16 édicté par al. 144(8)a)(A) et par. 19(1) disposition transitoire, 2006, ch. 9, art. 120 EEV, 1992, ch. 54, art. 79 en vigueur 01.06.93 voir

EEV, 1994, ch. 32, art. 1 à 3 en vigueur à la sanction



Vérificateur général, Loi sur le — L.R. (1985), ch. A-17 (suite)

EEV, 1995, ch. 43, art. 1 à 5 en vigueur à la sanction 15.12.95

EEV, 1998, ch. 31, art. 49 en vigueur 21.12.98 *voir* TR/99-4 EEV, 1999, ch. 17, art. 108 en vigueur 01.11.99 *voir* TR/99-111

EEV, 1999, ch. 31, art. 8 en vigueur à la sanction 17.06.99

EEV, 2003, ch. 22, art. 90 a 92, 224 et 225 en vigueur 01.04.2005 *voir* TR/2005-24; art. 227 et 228 en vigueur 31.12.2005 *voir* TR/2005-122

EEV, 2005, ch. 26, art. 19 en vigueur 05.10.2005 voir TR/2005-101

EEV, 2005, ch. 30, art. 31 à 34 en vigueur à la sanction 29.06.2005

EEV, 2005, ch. 38, art. 16, 19 et 138 en vigueur 12.12.2005 *voir* TR/2005-119

EEV, 2006, ch. 9, art. 110, 120 et 301 à 305 en vigueur à la sanction 12.12.2006

EEV, 2008, ch. 33, art. 15 à 19 en vigueur à la sanction 26.06.2008

EEV, 2010, ch. 16, art. 5 et 6 en vigueur à la sanction 15.12.2010

Versements, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains — 2005, ch. 36

(Payments, An Act to authorize the Minister of Finance to make certain)

Le ministre des Finances

EEV, 2005, ch. 36 en vigueur à la sanction 20.07.2005

Viandes et conserves alimentaires, Loi sur les — S.R.C. 1970, ch. M-6

(Meat and Canned Foods Act)

LOI ABROGÉE 1985, ch. 17, art. 28

Ville-Lasalle à Caughnawaga (voir Ponts)

(LaSalle Caughnawaga...)

Voie maritime du Saint-Laurent (Administration), *voir* Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

Vol d'automobiles et le crime contre les biens, Loi visant à contrer le (voir Code criminel) — 2010, ch. 14

(Tackling Auto Theft and Property Crime Act)

Déposé par le Leader du gouvernement au Sénat

Disposition de coordination, 2010, ch. 14, art. 12

EEV, 2010, ch. 14, art. 12 en vigueur à la sanction; les dispositions de la présente loi, à l'exception de l'art. 12, entrent en vigueur à la date ou aux dates fixées par décret *voir* art. 13 – Non en vigueur